

Les inscriptions pour le National Route qui se tiendra à Bréchaumont ainsi que pour le Critérium National de Montreux-Vieux sont ouvertes

Les demandes de sélection devront se faire avant le 5 juin via le document joint accompagné d'un chèque de caution de 100€ par coureur (caution pour le maillot Alsace). Aucune demande ne sera possible après cette date. Toutes les demandes incomplètes ou illisibles seront refusées d'office.

Les championnats sont ouverts aux adhérents dont la licence FSGT a été validée avant le 1er avril 2024

Chaque concurrent(e) devra courir dans sa catégorie d'âge. Chaque épreuve sera limitée à 200 coureurs. Chaque comité départemental ne pourra pas engager plus de 15 coureurs dans chaque catégorie d'âge, concernant la catégorie féminine, il n'y a pas de quota dans les catégories d'âge.

Chaque comité départemental pourra proposer plusieurs coureurs remplaçants (ces remplaçants seront validés et pourront se présenter le jour du championnat si un coureur titulaire est absent).

* Chaque coureur uniquement licencié F.S.G.T. (homme ou femme) devra justifier sa participation à un championnat départemental, ou régional, ou inter-régional de la spécialité (route) de la saison en cours, ou à trois (3) épreuves vélo F.S.G.T. (hors championnats fédéraux) du 1er juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours.

* Chaque coureur multi-licencié (homme ou femme) devra avoir été licencié avant juin de l'année précédente sauf pour les minimes et cadets, et justifier sa participation à douze (12) épreuves Vélo F.S.G.T., huit (8) pour les minimes et les cadets (hors championnats fédéraux) du 1er juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours, dont un championnat départemental ou régional ou inter-régional de la spécialité (route) de la saison en cours. **Du fait du faible nombre d'épreuves Route et que nous sommes organisateurs, j'ai fait une demande auprès de la CNAV pour pouvoir bénéficier de quota allégés. En attendant une réponse, je conseille à tous les multi-licenciés intéressés par une participation de faire la demande de sélection.**

* Tout coureur (H ou F) détenteur d'une licence F.F.C. en 2024 et possédant + de 200 points (pour les hommes) et + 100 points (pour les femmes) au classement national de cette fédération établie à la fin de la saison (31 octobre 2023) ne pourra prendre part aux championnats Nationaux FSGT 2024.

* De même, tout coureur (H ou F) ayant été classé 1ère catégorie ou OPEN 1 à la F.F.C. au cours des 6 dernières années, ou y ayant marqué + de 200 points pour les hommes, et + 100 points pour les femmes, au cours des 2 dernières saisons ne seront pas admis.

* Pour les écoles de vélo (moustiques à benjamin), il n'y a pas de quota de course demandé. Il suffit que la licence ait été validée avant le 1^{er} avril 2024

La plaquette de National ainsi que les Jeux pour les Ecoles de vélo sont disponibles sur le site Web de la Commission Cycliste d'Alsace dans l'onglet National Route (<https://www.cyclismefsgt68.com>)